



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/582
10 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 134 de l'ordre du jour

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES DU FINANCEMENT DES
OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

Réexamen des taux applicables aux sommes à rembourser aux
gouvernements des Etats qui fournissent des contingents

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 4 de sa résolution 44/192 C du 21 décembre 1989, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'achever le réexamen des taux de remboursement dès qu'il aurait reçu les éléments d'information manquants et de lui présenter son rapport, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, de sorte qu'elle puisse l'examiner à sa quarante-cinquième session. Le présent rapport est soumis en application de cette disposition.

2. Rappelons que le Secrétaire général, comme suite à la résolution 42/224 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1987, le priant de présenter au moins tous les deux ans un rapport sur le réexamen des taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des Etats qui fournissent des contingents, a saisi l'Assemblée, à sa quarante-quatrième session, d'un rapport sur le sujet (A/44/500). Il y disait n'avoir reçu de réponse que de neuf des 13 Etats qui avaient été priés, aux fins du réexamen des taux standard de remboursement applicables, de fournir des indications sur leurs dépenses relatives aux contingents. Les données reçues n'étant pas complètes, il était à conclure qu'il n'existait pas de chiffres réalistes sur la base desquels se prononcer quant à la justesse des taux de remboursement appliqués, qui sont entrés en vigueur en décembre 1980 et qui sont les suivants :

a) 950 dollars par personne par mois au titre des soldes et indemnités des officiers et hommes de troupe;

b) 280 dollars par personne par mois à titre de montant supplémentaire pour des spécialistes représentant 25 % des contingents logistiques et 10 % des autres contingents;

c) 65 dollars par personne par mois au titre de l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels des officiers et hommes de troupe;

d) 5 dollars par personne par mois pour les armes personnelles, y compris les munitions, des officiers et hommes de troupes.

II. OBSERVATIONS

3. Les taux standard de remboursement, qui ont été établis avec effet à compter d'octobre 1973 et révisés en 1977 et en 1980, introduisaient le principe de l'égalité de paiement pour les gouvernements des Etats qui fournissent des contingents aux forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix. En fixant ces taux de remboursement, on avait admis que les remboursement au titre des divers contingents nationaux en poste dans le même lieu devraient, à service égal, être calculés sur la même base, qu'aucun gouvernement ne devrait percevoir un montant supérieur à celui de ses dépenses effectives et que, si le remboursement était calculé sur la base d'un taux standard, certains Etats ne seraient pas intégralement remboursés. Tous les Etats fournissant des contingents devaient toutefois percevoir un montant correspondant au moins aux sommes effectivement versées sous forme de primes de campagne outre-mer. Un rapport faisant l'historique et examinant l'évolution du remboursement des sommes dues aux Etats Membres qui fournissent des contingents pour les opérations de maintien de la paix a été soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session (A/44/605/Add.1).

4. Les quatre examens des taux de remboursement effectués depuis que ces taux sont établis ont montré que les dépenses encourues par les gouvernements du fait qu'ils fournissent des contingents aux forces chargées du maintien de la paix sont très variables d'un Etat Membre à l'autre. Par conséquent, les taux standard de remboursement en vigueur ne permettent pas de défrayer intégralement tous les gouvernements. La part des dépenses qui n'est pas compensée par les taux standard de remboursement et qui est donc absorbée par les Etats concernés est dénommée coefficient d'absorption.

5. Lorsque les taux actuels ont été fixés en 1980, une comparaison entre les dépenses encourues par les Etats au titre des soldes et indemnités des membres des contingents fournis par eux, d'une part, et les remboursements faits par l'ONU, de l'autre, a montré que le coefficient d'absorption pour les Etats concernés s'établissait en moyenne à 45,9 %.

III. DEPENSES RELATIVES AUX CONTINGENTS

6. Lorsque les gouvernements ont été priés (en janvier 1989) de fournir, pour les besoins du présent examen, des indications sur le coût des contingents, le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) n'avait pas encore été créé. Des questionnaires ont donc été envoyés à 13 des 14 Etats Membres qui fournissent actuellement des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Autriche, Canada, Fidji, Finlande, France, Ghana, Irlande, Italie, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne et Suède. L'autre Etat fournissant actuellement un contingent est l'Argentine, qui participe à l'ONUCA. A ce jour, 12 de ces 13 Etats ont répondu, mais les données fournies par l'un d'entre eux, vu

/...

leur mode de présentation, n'étaient pas directement exploitables pour l'examen. Par ailleurs, certaines dépenses incluses dans les données communiquées par les Etats, dépenses essentiellement liées à l'entraînement, n'ont pas été prises en compte dans l'examen. Les résultats de l'analyse des données communiquées par 11 des Etats concernés figurent dans les annexes I, II et III au présent rapport.

7. L'annexe I indique, par ordre de grandeur, le coût moyen par personne et par mois que représentent, pour les Etats qui fournissent des contingents, les soldes et les indemnités des membres des contingents (coûts exprimés en dollars des Etats-Unis), ainsi que le coefficient d'absorption correspondant (exprimé en pourcentage). Il ressort de ces indications que le coût moyen par personne et par mois encouru au titre des soldes et des indemnités des membres des contingents en décembre 1988 était compris entre 280 et 4 413 dollars, avec une moyenne globale de 2 297 dollars et une valeur médiane de 2 356 dollars. En 1980, le coût global moyen était de 2 037 dollars et le coût médian de 1 944 dollars.

8. L'annexe II indique, par ordre de grandeur, le coût moyen par personne et par mois que représente l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels et des armes personnelles (y compris les munitions) des membres des contingents, ainsi que le coefficient d'absorption correspondant (reflétant la part des dépenses encourues par chacun des Etats qui n'est pas compensée par le taux de remboursement de 70 dollars actuellement en vigueur). Le coût moyen par personne et par mois en décembre 1988 se situe entre 48 et 322 dollars, le coût global moyen étant de 109 dollars et le coût médian de 90 dollars.

9. L'annexe III indique, par ordre de grandeur, la moyenne des coûts combinés par personne et par mois encourus pour les objets de dépense auxquels s'appliquent les taux standard de remboursement : soldes et indemnités des membres des contingents, habillement, paquetage et équipement individuels, armes personnelles (y compris les munitions). Ces coûts combinés se situent entre 396 et 4 736 dollars, le coût global moyen par personne et par mois étant de 2 405 dollars.

10. L'annexe IV indique les coefficients d'absorption individuels et moyens qui correspondent aux dépenses que les gouvernements ont assumées pour financer les soldes et les indemnités des membres des contingents pour les exercices 1980, 1984, 1986 et 1988. Ces coefficients d'absorption représentent, pour chacune des quatre années, la part des dépenses au titre des soldes et indemnités (y compris l'indemnité pour affectation à l'étranger) qui n'est pas compensée par les taux de remboursement actuellement en vigueur. Il convient de préciser que, de 1980 à 1988, les Etats fournisseurs de contingents ne sont pas les mêmes et que leur classement varie. Les coefficients d'absorption moyens pour 1980, 1984, 1986 et 1988 s'établissent à 45,9 %, 34,3 %, 46,3 % et 23,3 %, respectivement. Comme le montrent ces chiffres, on n'a pas enregistré, depuis 1980, d'augmentation sensible pour aucune des trois années en question. Il est toutefois clair qu'entre 1980 et 1988, le coefficient d'absorption médian a augmenté : de 48 % en 1980, il est passé à 58,5 % en 1988. En ce qui concerne le coût médian, il était de 2 356 dollars en 1988 contre 1 944 dollars en 1980, soit une augmentation de l'ordre de 21 %.

11. Il convient de noter que lorsqu'on a procédé à l'examen de 1980, les Etats fournisseurs de contingents, désireux de préserver le caractère confidentiel des informations communiquées au Secrétariat de l'ONU, n'ont pas identifié individuellement chacun des Etats auxquels étaient imputables les dépenses au titre des soldes et indemnités versées aux membres des contingents. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer si les dépenses imputables à tel ou tel Etat fournisseur de contingents ont augmenté ou diminué depuis 1980. En revanche, les données communiquées depuis 1984 permettent effectivement de mesurer ces variations dans le cas des Etats qui ont fourni des données pour 1980 et 1984. L'annexe V indique, par ordre de grandeur, la variation en pourcentage des coûts moyens par personne et par mois encourus en monnaie nationale au titre des soldes et indemnités des membres des contingents, pour les années 1984 et 1988, calculée sur la base des indications reçues de neuf des Etats fournisseurs de contingents. On constate que, sur quatre ans, ces coûts ont augmenté en moyenne de 7,4 %. Pour préserver le caractère confidentiel des informations communiquées, on n'a pas indiqué le nom des Etats en question.

IV. CONCLUSIONS

12. Les chiffres fournis dans les annexes I et IV montrent que le coefficient d'absorption moyen pour les dépenses encourues au titre des soldes et des indemnités des membres des contingents est tombé à 23,3 % en 1988 alors qu'il était en moyenne de 45,9 % en 1980, date à laquelle les taux de remboursement actuels ont été approuvés. Ces coefficients d'absorption moyens ont été calculés sur la base des dépenses exprimées en dollars des Etats-Unis; ils reflètent donc les taux de change qui ont été appliqués aux dépenses en monnaie nationale lorsqu'on les a converties en dollars. On voit par ailleurs dans l'annexe IV que les coefficients d'absorption ont augmenté dans le même temps pour la plupart des Etats concernés. Il semble que cette contradiction apparente soit due essentiellement à l'effet de la conversion des dépenses libellées en monnaie nationale en dollars des Etats-Unis, en particulier dans le cas des Etats qui ont enregistré des fluctuations importantes dans les taux de change à la suite d'une dévaluation et d'une dépréciation importante de leur monnaie sur le marché des changes.

13. Comme on peut le voir dans l'annexe V, entre 1984 et 1988, on a enregistré une hausse moyenne de 7,4 % des dépenses relatives aux soldes et aux indemnités des membres des contingents des neuf Etats qui ont communiqué des données pour ces deux années. Cette moyenne recouvre à la fois des augmentations et des diminutions dans les données communiquées par chaque Etat contribuant en monnaie nationale; elle semble, de ce fait, exprimer de façon plus réaliste les changements qui sont survenus durant les quatre années considérées. Si l'on partait du principe que le coefficient d'absorption de 45,9 %, mesuré en 1980, doit s'appliquer également à l'augmentation enregistrée dans les dépenses en monnaie nationale entre 1984 et 1988, la hausse relative serait alors de l'ordre de 4 %.

ANNEXE I

Coût moyen [par personne par mois (pppm)] indiqué par les Etats sous la rubrique "Soldes et indemnités des membres des contingents; coefficient d'absorption calculé sur la base du taux de remboursement en vigueur (950 dollars, plus 280 dollars pour un nombre limité de spécialistes) en décembre 1988

<u>Coût moyen (pppm) pour chaque Etat fournissant un contingent a/</u>		<u>Coefficient d'absorption b/</u>
(En dollars E.-U.)		(Pourcentage)
	280	(264,5)
	771	(26,9)
	2 022	51,6
	2 158	52,7
	2 188	55,3
	2 356	58,5
	2 472	58,7
	2 552	60,0
	2 874	65,6
	3 177	67,9
	4 413	76,9
Coût moyen	2 297	23,3
Coût médian	2 356	58,5

a/ Conversion du montant en monnaie nationale en dollars (montant arrondi au dollar le plus proche) aux taux de change appliqués pour les opérations de l'ONU en décembre 1988.

b/ Part des dépenses encourues par les Etats qui n'est pas compensée par les taux standard de remboursement.

/...

ANNEXE II

Coût moyen [par personne par mois (pppm)] indiqué par les Etats sous la rubrique "Amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels et des armes personnelles (y compris les munitions) des membres des contingents"; coefficient d'absorption calculé sur la base du taux de remboursement en vigueur (70 dollars) en décembre 1988

Coût moyen (pppm) pour chaque Etat fournissant un contingent a/		Coefficient d'absorption b/
(En dollars E.-U.)		(Pourcentage)
	48	(45,0)
	56	(22,4)
	57	(16,6)
	63	(11,7)
	64	(9,8)
	90	22,6
	95	26,5
	117	40,0
	117	40,0
	165	57,6
	322	78,3
	—	—
Coût moyen	109	14,5
Coût médian	90	22,6

a/ Conversion du montant en monnaie nationale en dollars (montant arrondi au dollar le plus proche) aux taux de change appliqués pour les opérations de l'ONU en décembre 1988.

b/ Part des dépenses encourues par les Etats qui n'est pas compensée par les taux standard de remboursement.

ANNEXE III

Coût moyen combiné [par personne par mois (pppm)] indiqué par les Etats au titre des soldes et indemnités des membres des contingents et au titre de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels ainsi que des armes personnelles (y compris les munitions); coefficient d'absorption calculé sur la base des taux de remboursement en vigueur en décembre 1988

Coût moyen (pppm) pour chaque Etat fournissant un contingent a/		Coefficient d'absorption b/
(En dollars E.-U.)		(Pourcentage)
	396	(174,9)
	866	(21,0)
	2 079	49,6
	2 221	50,9
	2 278	54,0
	2 522	57,1
	2 528	58,1
	2 501	58,4
	2 991	64,6
	3 240	66,4
	4 736	77,0
Coût moyen	2 405	30,9
Coût médian	2 522	57,1

a/ Conversion du montant en monnaie nationale en dollars (montant arrondi au dollar le plus proche) aux taux de change appliqués pour les opérations de l'ONU en décembre 1988.

b/ Part des dépenses encourues par les Etats qui n'est pas compensée par les taux standard de remboursement.

/...

ANNEXE IV

Tableau récapitulatif

Coefficients d'absorption calculés sur la base des taux standard
 de remboursement en vigueur (950 dollars par personne par mois,
 plus 280 dollars pour un nombre limité de spécialistes)

Coefficient d'absorption a/

(Pourcentage)

	<u>1980</u>	<u>1984</u>	<u>1986</u>	<u>1988</u>
	18,6	(38,2)	-	(264,5)
	24,7	11,7	(37,0)	(26,9)
	37,1	13,6	35,2	51,6
	37,8	18,6	37,2	52,7
	40,4	28,8	42,5	55,3
	48,0	38,8	50,2	58,5
	49,7	48,8	56,4	58,7
	52,3	50,9	59,8	60,0
	57,9	61,9	67,3	65,6
	68,9	70,7	71,1	67,9
	69,5	72,2	80,4	76,9
Moyenne	45,9	34,3	46,3	23,3
Médiane	48,0	38,8	53,3	58,5

a/ Part des dépenses encourues par les Etats qui n'est pas compensée par les
 taux standard de remboursement.

ANNEXE V

Variation enregistrée dans les dépenses moyennes [par personne et
 par mois (pppm)] encourues au titre des soldes et des indemnités
 par neuf Etats fournissant des contingents, entre 1984 et 1988
 (en pourcentage)

Augmentation/diminution du
 coût moyen (pppm), en monnaie
nationale, entre 1984 et 1988

(Pourcentage)

	(21,6)
	(18,9)
	(9,6)
	0,5
	7,4
	23,3
	26,6
	27,6
	30,9

Moyenne	7,4
Médiane	7,4
